

*Service des assistants de langue et de la mobilité*

## Instruction technique

### Dossiers de candidatures au programme des stages de perfectionnement linguistique et culturel

**Octobre 2024**

Les formulaires, complétés par les candidats, seront signés par le directeur d'école, qui les transmettra, à l'IEN, chargé de circonscription du premier degré, qui lui-même les transmettra au DASEN.

Chaque dossier devra obligatoirement comporter les trois avis requis (directeur d'école – IEN – DASEN)

La DSDEN transmettra à France Éducation international pour le **27 février 2025** au plus tard :

- l'ensemble des dossiers signés ;
- **un classement préférentiel des candidats propre à chaque stage qui ne prendra en compte que le vœu n°1.**

France Éducation international informera chaque enseignant de la suite donnée à sa candidature.